

**Féminisation des désignateurs de référents humains :
l'exemple des noms de professions et de titres
dans les offres d'emploi et les textes officiels.**

État des lieux en Suisse Romande, en France, en Belgique et au Québec

Table des matières

<i>Introduction</i>	3
1. Procédés morphologiques de féminisation	4
1.1. Le féminin se terminant par <i>-euse / -eure</i>	4
1.2. État des lieux. Exemples du corpus commentés.	5
1.3. État des lieux selon la hiérarchisation sociale des métiers	8
2. Les procédés de féminisation ou d'évitement du masculin générique dans les offres d'emploi et les textes officiels	11
2.1. Le genre en français et la fonction générique du masculin	11
2.2. Les usages dans des offres d'emploi. État des lieux.	11
2.2. Les usages dans des textes officiels et règlements. État des lieux.	14
2.2.1. Textes à caractère informatif	14
2.2.2. Textes législatifs	16
2.2.3. Formulaires	17
2.3. Les procédés de féminisation graphique	19
2.3.1. Offres d'emploi	19
2.3.2. Textes officiels et règlements	19
<i>Conclusions</i>	20

Introduction

L'objectif de la présente étude consiste à relever et à analyser les désignations de référents humains dans des offres d'emploi et des textes officiels publiés dans les pays francophones de référence : la France, la Suisse, le Québec et la Belgique.

Afin de comparer les prescriptions officielles et l'usage actuel de ces désignations, nous avons utilisé les guides de féminisation présentés ci-dessous en tant que source d'informations normatives.

France	1999	« Femme, j'écris ton nom... » Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions.
Suisse Romande	2000	Guide de formulation non sexiste des textes normatifs et législatifs de la Confédération.
Québec	1992	Guide de féminisation ou La représentation des femmes dans les textes.
Belgique	2005	Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre

La rédaction non discriminatoire, comme l'entend H. Dumais, comporte deux aspects : la féminisation des titres et la déséxisation des textes. Le premier fait référence à l'emploi d'un terme féminin pour désigner une femme dans une activité ou une profession donnée, par exemple, *une ministre, une écrivaine, une professeure*, etc. Pour ce qui est de la déséxisation des textes, elle consiste à éliminer les éléments sexistes des textes et à y illustrer la présence des femmes et leur apport à la société.

Ainsi, la première partie de notre travail sera consacrée à établir l'état des lieux, c'est-à-dire à relever et analyser les procédés de féminisation morphologique¹, utilisés dans la rédaction des offres d'emploi et des textes officiels en Suisse Romande, en France, en Belgique et au Québec.

La deuxième partie aura comme objet d'étude les procédés de féminisation (ou de déséxisation) des textes officiels. Il s'agira de repérer et de décrire les cas de recours aux doublets, aux noms collectifs, aux tournures neutres ou impersonnelles ou bien au masculin générique. Une attention particulière sera aussi portée au choix de procédés graphiques de féminisation (parenthèses, traits-d'union, etc).

¹ Qui impliquent le changement du lexème

1. Procédés morphologiques de féminisation

Aujourd'hui, dans la langue française, on assiste à diverses tentatives de création de formes de féminin qui ne font pas toujours l'unanimité, surtout pour ce qui est des titres qui sont dérivés de noms masculins ayant un suffixe en *-(t)eur*. L. Larivière (1996) cite, en titre d'exemple, le nom **sculpteur** pour lequel on trouve six formes attestées au féminin : **une sculptrice**, **une sculpteure**, **une femme sculpteur**, **une sculpteur** et **un sculpteur** pour désigner une femme qui fait de la sculpture.

C'est pour cette raison que nous avons choisi de comparer les termes / titres de profession dont la féminisation pose une certaine difficulté, afin de mettre en lumière les particularités des désignations des femmes dans chacun des pays concernés.

Cette multiplicité de formes provient de la langue elle-même qui possède effectivement plusieurs formations au féminin à partir des noms en *-(t)eur*. Dans le cadre de ce travail, nous nous arrêtons plus en détail sur deux procédés morphologiques les plus productifs : les suffixes du féminin *-euse* et *-eure*.

1.1. Le féminin se terminant par *-euse* / *-eure*

La dérivation la plus courante du masculin en *-eur* est la forme féminine qui se termine par *-euse*.

D'après la règle générale, explicitée notamment dans les guides de féminisation consultés, dans cette catégorie on retrouve les noms qui dérivent d'un verbe français (*contrôler* -> *contrôleur* / *contrôleuse*), d'un nom français (*chronique* -> *chroniqueur* / *chroniqueuse*) ou d'un nom anglais (*supervisor* -> *superviseur* / *superviseuse*).

L. Larivière (1996) fait remarquer que parmi les milliers de termes bénéficiant de ce type de formation du féminin, plusieurs constituent des noms de personnes qui exercent des métiers manuels (serveuse, nettoyeuse, trieuse, etc).

Que se passe-t-il quand le dérivé n'existe pas ou lorsqu'on a difficulté à le produire : un docteur, un ingénieur, un procureur, un professeur ? Le Conseil supérieur de la langue française en Belgique préconise dans ce cas la féminisation dite minimale: maintien du terme masculin et utilisation du déterminant féminin : *une docteur*, *une ingénieur*, *une professeur*. Cet usage conforme aux règles est aisé surtout pour les noms terminés par *-e*, *une journaliste*. Le guide québécois et la commission française recommandent, quant à eux, de recourir au nouveau suffixe *-eure* pour féminiser ces termes. Les exemples du corpus regroupés dans le Tableau 1 démontrent que ce procédé est également utilisé en Suisse romande.

Actuellement on peut même constater que la formation du féminin à l'aide du suffixe *-eure* se trouve en situation de concurrence avec le suffixe *-euse* pour les noms ayant un verbe de base et donc se prêtant à la féminisation régulière. Par exemple, les féminins comme *chercheure*, *superviseure* ou *réviseure* sont recommandés par les guides de féminisation français et québécois (avec la forme régulière à côté) et se rencontrent aussi fréquemment dans des offres d'emploi, surtout en Suisse et au Québec (Tab. 1).

En effet, on a pu remarquer que le suffixe *-eure* est devenu très productif et gagne de plus en plus de terrain (Tab.1). Se pose ici, selon certains linguistes, la question de légitimité de ce procédé. Ainsi, selon L. Larivière (1996), les féminins en *-eure* peuvent être justifiés seulement s'ils sont dérivés des noms latins en *-sor* (*professeure, ingénieure*) et aussi *docteure* par exception. La linguiste dénonce l'utilisation non justifiée du suffixe *-eure* qui contribuerait à créer des inégalités parmi les femmes au niveau du statut social associé à la dénomination d'une profession.

Il est vrai qu'aucun de ces noms ne renvoie à des activités manuelles. On regroupe ainsi, par ce suffixe *-eure*, des professions intellectuelles (*professeure, chercheure, docteure*) ou des fonctions à responsabilité (*révisseure, superviseure*), alors que l'on réserve le suffixe *-euse* à des professions manuelles ou peu prestigieuses (*serveuse, camionneuse, vendeuse, coiffeuse, etc.*)

En ce qui concerne le nom *chercheur*, l'existence du féminin *chercheure* pourrait être justifiée, à notre avis, dans la mesure où il n'y a pas de correspondance sémantique absolue entre le nom *chercheur* et son verbe de base *chercher*. Utilisé dans le domaine académique, le terme *chercheur* désigne une personne qui mène une recherche scientifique, ce qui diffère du sens originel de *chercher*. Le statut de prestige et de profession intellectuelle, associé à ce nom, pourrait aussi expliquer la préférence pour la dérivation sans changement phonétique.

Il faut dire que d'autres linguistes de la volée féministe, comme H. Dumais (1996), estiment que la réticence devant le suffixe *-euse* peut être une bonne raison pour préférer la finale *-eure*, même pour les noms dont le féminin existe dans les dictionnaires et les usages (*employeure* au lieu de *employeuse*).

1.2. État des lieux. Exemples du corpus commentés.

Malgré un choix de procédés et de recommandation « expertes » (les guides de féminisation), notre étude empirique a mis en évidence une asymétrie dans l'utilisation des formes féminines, notamment pour désigner les titulaires des fonctions professionnelles. En effet, si l'on regarde l'usage de ces formes dans les 4 pays francophones, on peut remarquer que malgré la dérivation relativement facile, la féminisation minimale avec une mention (H/F) ou un article au féminin reste très fréquente. L'absence complète de marque de féminin pour un nom de poste reste minoritaire, mais semble être le résultat de raisons extralinguistiques sur lesquelles on reviendra par la suite.

Après avoir consulté des centaines d'offres d'emploi publiées sur Internet dans les quatre pays de références, on a pu constater une différence qui existe dans la désignation au féminin d'une fonction donnée sur les sites d'offres d'emplois officiels (d'état) et les sites privés ou commerciaux.

L'exemple suivant présente deux offres d'emploi pour la même fonction au Québec, mais publiées sur des sites différents. L'un a paru sur le Portail officiel du Ministère de l'emploi et de la Solidarité sociale et l'autre sur un site privé, spécialisé en emplois en informatique.

1. Portail de recherche d'emploi officiel

Visualisation de l'offre d'emploi :
programmeur/programmeuse Web

Cette offre a été publiée par une agence de placement.

Référence interne (n° de concours, code, etc.) : Drummondville

GESTION HUNT GROUPE SYNERGIE INC (Hunt Personnel) - <http://www.hunt.ca>

Lieu de travail

2. Portail privé, spécialisé en jobs informatiques /<http://www.itjob.ca/>

Programmeur web
<p>Catégories Internet - Web – Commerce-E Programmation - Développement</p> <p>Description : Decision-Plus est actuellement a la recherche d'un candidat prêt a combler le poste de programmeur Web au sein de son équipe de production. Le candidat devra avoir un minimum de 2 ans d'expériences pertinentes et faire preuve d'une grande autonomie. Nous recherchons une personne motivée, impliquée et soucieuse du travail bien fait qui pourra s'épanouir dans un environnement de travail jeune et propice a la création. Le poste exige d'être polyvalent et autodidacte.</p>

Comme on peut le remarquer, aujourd'hui les offres d'emploi d'état ou des institutions officielles suivent strictement, dans la plupart des cas, les règles et les recommandations des guides de féminisation officiels. Tandis que dans le domaine privé et commercial, l'usage courant est d'utiliser le masculin pour les noms de fonctions, sans que le message soit adressé aux femmes en particulier.

Pour le nom de métier *programmeur*, il a en effet été relevé une multitude de formes utilisées dans des offres d'emploi. Malgré le fait que le féminin régulier du *programmeur* est *programmeuse*, ce qui est d'ailleurs attesté par les dictionnaires et tous les guides de féminisation (Tab.1), on trouve facilement dans l'usage courant les variantes suivantes : *la programmeur* (Suisse), *programmeur (H/F)* (France, Belgique) ou encore *programmeuse* (Québec). Selon A.-M. Houdebine-Gravaud (1998), le lien étroit entre usages et représentations, entre idéologie et langue expliquerait la préférence pour le masculin ou la féminisation minimale dans le cas de certains métiers, notamment les métiers prestigieux ou technico-scientifiques. Il y aurait donc là un signe de hiérarchisation sociale des métiers. D'un autre côté, l'emploi dans la description de l'offre du mot *personne* (2) qui désigne indifféremment les hommes et les femmes, fait penser que le nom du poste au masculin (*programmeur*) a une valeur purement générique et s'adresse donc aux deux sexes.

L'exemple d'*entraîneur* illustre assez bien, à notre avis, le blocage référentiel (Houdebine-Gravaud, 1998) dû aux représentations des usagers plutôt qu'aux difficultés de dérivation morphologique. En effet, la forme féminine, attestée par les dictionnaires et tous les guides de féminisation étant *entraîneuse*, le féminin d'*entraîneur* se rencontre rarement dans des offres d'emplois de tous les pays francophones de référence sauf le Québec où l'*entraîneuse* est un terme courant dans le domaine du sport (Tab.1).

- 1) *Etudiant(e)* sportif d'élite (membre d'un cadre national ou ligue A et B ayant 17 ans révolus avec plan d'entraînement défini par un *entraîneur*) (FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE SUN 2008-2009, Université de Neuchâtel).

L'exemple (1) trouvé sur le site d'une université suisse confirme que le déséquilibre par rapport à la féminisation de certains noms de métiers, ne serait pas liée au refus de féminiser tout court, mais plutôt à la réticence envers le féminin de certains mots. Ainsi, on peut voir que le terme neutre *étudiant* est féminisé sans problème, tandis que le mot *entraîneur* témoigne d'une certaine résistance à la féminisation, qui pourrait être expliquée par une connotation péjorative et sexuelle du féminin *entraîneuse* dont l'acception donnée par les dictionnaires et connue par les usagers de la langue est celle de « Jeune femme employée dans des bars, pour engager les clients à consommer ».

Le rôle du terme *entraîneur* dans l'exemple (1) est d'ailleurs différent de celui d' *étudiant(e)*, qui s'adresse directement aux candidats en indiquant explicitement que les personnes de deux sexes sont recherchées pour cette place.

Ainsi, on constate l'existence d'une multitude de formes féminines avec un seul masculin correspondant. Les causes de cette variété de choix seraient à la fois d'ordre linguistique (dérivation difficile), mais aussi psychosociale. L. Larivière estime que ce sont les causes psychosociales qui font qu'il est souvent plus prestigieux d'utiliser un vocable masculin ou un vocable féminin qui se rapproche le plus du vocable masculin, avec le suffixe *-eure*, par exemple. Elle craint également les conséquences que la multiplicité de choix puisse causer pour la langue française :

- Incohérence dans le système de la langue qui irait à l'encontre de sa fonction communicative due au fait que les personnes qui parlent la même langue utilisent des termes ou des formes différents pour désigner la même chose.
- Difficultés d'apprentissage et hésitations dans l'emploi des féminins tant chez les francophones que chez les non francophones.
- Renforcement des représentations péjoratives et des stéréotypes d'inégalités sociales par des connotations arbitraires rattachées à certains suffixes : les activités intellectuelles exercées par des titulaires ayant des noms au suffixe *-eure*, et les activités manuelles exercées par des titulaires ayant des noms au suffixe *-euse*.

- *eur / -euse* : chercheur, programmeur, superviseur, contrôleur, réviseur, entraîneur, maître nageur

- *eur / -eur / -eure* : professeur, docteur, ingénieur, docteur

Tab. 1

	Robert Micro 2007	Femme, j'écris ton nom (France) 1999	Au féminin (Québec) 1991	Suisse	France	Québec	Belgique
<i>-eur / -euse</i> (verbe correspondant)	Forme attestée du féminin	Guide de féminisation	Guide de féminisation	Offres d'emplois et textes officiels	Offres d'emplois	Offres d'emplois et textes officiels	Offres d'emplois
Chercheur	Chercheuse	Chercheuse Chercheure	Chercheuse	Chercheuse (FNS) Chercheure	Chercheur (H/F) http://www.talents.fr	Chercheuse Chercheure	un Chercheur
Programmeur	Programmeuse	Programmeuse	Programmeuse	Programmeuse La Programmeur (H/F)	Programmeur (H/F) Programmeuse (sur ANPE)	Programmeuse Programmeur Programmeur	Programmeur (H/F)
Contrôleur	Contrôleuse	Contrôleuse	Contrôleuse	Un(e) Contrôleur	Contrôleur (H/F)	Contrôleuse Un contrôleur	Un Contrôleur (H/F)
Réviseur	Réviseuse	Réviseuse Révisure (Québec)	Révisur Révisure	Révisure Assistant (-e) Révisur	Révisur (H/F) Révisure	Révisure	Révisur (H/F)
Entraîneur	Entraîneur (un) Entraîneuse ¹	Entraîneuse	Entraîneuse	Entraîneur Entraîneure	Entraîneur (H/F)	Entraîneuse	Entraîneur
<i>-eur/-eure</i> (pas de verbe)							
Professeur	Professeur (un) (France) Professeure ² (Québec)	Professeure (Québec, Suisse) Professeur (Belgique) Professeuse ³	Professeure	Professeur (H/F) Professeure	Professeur (H/F)	Professeure Professeur (H/F)	Professeur (H/F)
Docteur	Docteur (un) Doctoresse (vieilli)	Docteure Doctoresse (Suisse)	Docteure	Doctoresse Docteure (acad)	Docteur (H/F)	Docteure	Docteur (H/F)

¹ Acception : Jeune femme employée dans des bars, pour engager les clients à consommer

² Avec mention « incorrect en France »

³ Le verbe *professer* s'entendant aujourd'hui au sens de « enseigner », la forme *professeuse*, attestée, est envisageable.

Ingénieur	Ingénieur (un) Femme ingénieur Ingénieure (Québec)	Ingénieur(e)	Ingénieure	Ingénieur (H/F) Ingénieure	Ingénieur (H/F)	Ingénieure Un ingénieur	Ingénieur (H/F)
Superviseur	Pas de données	Superviseuse Superviseure (Québec)	Superviseure	Un(e) Superviseur	Superviseur (H/F)	Superviseure	Un Superviseur (H/F)

Sites d'offres d'emplois

France - <http://www.centraljob.fr>, <http://france.jobs.com>, www.anpe.fr, <http://emploi.trovit.com>

Suisse - <http://www.pilote.ch>, www.job.ch, <http://www.chuv.ch>

Québec - <http://placement.emploiquebec.net>, <http://www.itjob.ca>, <http://jobview.monster.ca>

Belgique - <http://www.actiris.be>, <http://www.leforem.be/former/horizonemploi>,
<http://offreemploi.monster.be>, <http://www.optioncarriere.be>,
<http://www.references.be/Jobs>

Le tableau ci-dessus présente les occurrences des noms de métiers avec le masculin en *-eur / -teur* rencontrés sur des sites d'offres d'emploi en France, en Belgique, en Suisse romande et au Québec. Comme on peut le voir, la pratique de mettre le nom de poste au féminin est déjà entrée dans les habitudes. Cependant, le procédé de féminisation privilégié est celui du marquage (H/F) à côté du terme au masculin. L'utilisation de ce moyen, surtout sur des sites d'emploi français et suisses romands, pourrait être expliquée par le souci d'économiser de la place et aussi par les hésitations éventuelles devant le choix de la forme du féminin appropriée, liées aux difficultés de dérivation mentionnées plus haut. En termes de classification des sites, les sites officiels (www.anpe.fr (France), <http://placement.emploiquebec.net> (Québec)) favorisent en générale la féminisation complète (doublets intégraux), tandis que les sites commerciaux (www.job.ch (Suisse), <http://france.jobs.com> (France), <http://offreemploi.monster.be> (Belgique), <http://jobview.monster.ca> (Québec)) témoignent d'une variété de procédés et de formes, vu que les offres d'emploi sont publiées par différentes personnes ayant des connaissances inégales au sujet de la féminisation linguistique.

1.3. État des lieux selon la hiérarchisation sociale des métiers

La première partie de cette étude empirique a donc révélé l'influence de certains facteurs extralinguistique (statut social, blocage référentiel, perception péjorative) sur la dénomination des professions et des fonctions, notamment dans des offres d'emploi. Dans la suite de notre travail, nous avons essayé de repérer l'usage des noms de métiers qui seraient sujets à une incertitude liée à l'écart entre les habitudes linguistiques (formées par des représentations) et la nouvelle réalité socioprofessionnelle. Nous avons cherché à observer la pertinence de l'application de « nouvelles » formes du féminin à partir de certains noms de professions dirigeantes ou auparavant réservées aux hommes (*chef, manager, médecin, pharmacien et mécanicien*) et à les comparer avec les formes attestées par les dictionnaires et les guides de féminisation (Tab.2).

Tab.2

Masculin	Forme attestée du féminin	Guide de féminisation	Guide de féminisation	Suisse	France	Québec
	Robert Micro 2007	Femme, j'écris ton nom (France) 1999	Au féminin (Québec) 1991	www.pilote.ch www.job.ch	http://www.centraljob.fr http://france.jobs.com	http://placement.emploi.quebec.net
Chef	(la) Chef	la Chef Cheffe (Suisse) Chefesse (péj)	la Chef	Chef (H/F) Cheffe	Chef (H/F) ¹	Chef + adj au féminin (Chef cuisinière)
Médecin	(le) Médecin	Médecin(e)	la Médecin	Médecin + adj au féminin (Médecin assistant-e) Pharmacienne	Médecin (H/F) Médecin + adj au féminin (Médecin coordinateur(trice)) Pharmacien (H/F)	Médecin + adj au féminin (Médecin évaluatrice) + Note (égalité) ² Pharmacienne
Pharmacien	Pharmacienne	Pharmacienne	Pharmacienne	Mécanicien (H/F) Mécanicienne	Mécanicien (H/F)	Mécanicienne
Mécanicien	Mécanicienne	Mécanicienne	Mécanicienne	Manager (H/F) www.jobup.ch	Manager (H/F)	Manager (angl) Gérante / (la) Gestionnaire (traduit de l'angl)

¹ Dans le texte de l'annonce : "...un chef de rayon Papeterie / Loisirs créatifs / Arts (h/f). » (http://offre-emploi.monster.fr/GetJob.aspx?JobID=76259490&WT.mc_n=jobscomview)

² Mention dans le corps de l'offre d'emploi : Nous souscrivons à un programme volontaire d'accès à l'égalité en emploi selon la Charte des droits et libertés de la personne et nous encourageons les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques et les Autochtones à présenter leur candidature.

La consultation des offres d'emploi dans le domaine administratif et commercial et des textes officiels nous a fait remarquer que la langue française admet plus facilement la féminisation des noms de métiers à petit statut social comme *une employée, une assistante, une conseillère de vente, etc.*, mais elle reste moins permissive pour les fonctions à haute responsabilité comme, par exemple, *Mme le Conseiller auprès du Président de la République, Mme le Chef* (France)¹.

Dans notre étude nous n'avons jamais rencontré de terme *manager* au féminin, bien que souvent le marquage (H/F) indique clairement que ce poste s'adresse aux femmes aussi. Au Québec ce nom de fonction, emprunté de l'anglais, est souvent traduit en français comme *le Gérant / la Gérante* ou *le / la Gestionnaire*. Du point de vue morphologique, l'absence de féminin pour cette profession pourrait être expliquée par son origine anglaise, mais d'un autre côté, le haut statut social et la fonction dirigeante auxquels ce poste est associé y seraient aussi pour quelque chose.

Dans le domaine médical, les métiers de soins et d'assistance, majoritairement exercés par les femmes, se présentent toujours sous deux formes (m/f) dans des offres d'emploi. En ce qui concerne les professions médicales de niveau plus élevé, avec des titres scientifiques et à responsabilité comme *médecin, docteur* ou *pharmacien*, le taux de féminisation rencontré est bien inférieur à celui des métiers de soins et varie d'un pays à l'autre et d'un contexte à l'autre.

Pour le *médecin*, les dictionnaires n'attestent pas de dérivation spécifique au féminin, bien que le guide de féminisation français suggère *médecine*². Sous l'effet d'homonymie, le terme *médecine* renvoie à la science, ce qui alimente le blocage de la part des usagers de la langue française. Étant donné que les postes de médecins s'adressent souvent aux femmes aussi bien qu'aux hommes, le procédé le plus courant observé dans des offres d'emploi est celui de féminisation minimale avec le déterminant et/ou l'adjectif au féminin (Tab.2). Cette pratique est assez fréquente en Suisse, en France et au Québec. En Belgique l'usage est de recourir à la forme masculine, avec parfois une indication (H/F) (2).

¹ En Suisse et au Québec on trouve facilement *Mme la Conseillère. Cheffe* en Suisse et *Chef+adj.* au fém. au Québec.

² Le terme *médecine* était courant au Moyen Âge pour désigner une femme-médecin.

2) Belgique, <http://www.references.be/Jobs> (08/11/2008)

Description de l'entreprise:

LA CLINIQUE SAINT-PIERRE
recherche (h/f)

Un Médecin Chef de Service des Soins Intensifs

Le terme *pharmacienne* semble être majoritairement adopté par le personnel des ressources humaines qui rédige les offres d'emplois, mais dans le langage courant (3) on peut observer le recours à la forme masculine pour nommer une femme exerçant cette profession.

3) « Les douches froides, en partant du pied et en remontant le long de la jambe, en direction du coeur, sont excellentes pour la circulation » rappelle Nadine Torkomian, *pharmacien responsable indépendant* de la pharmacie plus du pommier. («Capitole Santé», juin 2008)

Cet emploi du masculin (3) est assez étonnant vu que le terme *pharmacienne* est devenu totalement banal depuis des années. Par contre, le blocage pourrait être lié au fait que pendant longtemps certains termes comme *pharmacienne*, *ambassadrice*, *générale*, etc. ont désigné l'épouse du *pharmacien*, *ambassadeur*, etc.

2. Les procédés de féminisation ou d'évitement du masculin générique dans les offres d'emploi et les textes officiels

2.1. Le genre en français et la fonction générique du masculin

En français, le genre des noms communs non animés est réputé largement arbitraire, sans justification sémantique, car il joue un simple rôle de classement formel (M. Yaguello, 2000). Quant aux noms animés, ils constituent une sous-classe où la distinction des genres est motivée sémantiquement et correspond en règle générale à une distinction de sexe. Les exceptions à cette motivation naturelle sont peu nombreuses : la recrue ou la sentinelle désignent normalement les hommes, tandis que le top-modèle ou le mannequin s'appliquent à des femmes. Lorsqu'on entend désigner l'espèce entière, sans distinction de sexe, l'opposition du genre est généralement neutralisée au profit du masculin : Les Israéliens ont attaqué le Gaza (M. Riegel et al., 1994).

Selon D. Gaatone (2000), la fonction générique du masculin est justifiée par sa forme plus « simple », c'est-à-dire, plus courte et non marquée par rapport à la forme féminine qui comporte, soit une voyelle (-e), soit une consonne additionnelle. Le masculin serait aussi non marqué parce qu'il est plus fréquent, donc plus général et ... générique.

Cette valeur généralisante du masculin est vivement contestée par nombre de linguistes d'inspiration féministe. D'après A.-M. Houdebine-Gravaud (1998), la règle est claire : quand il s'agit de noms d'animés et en particulier de noms d'animés humains, le genre fait apparaître le sexe. Le masculin ne devrait donc pas être considéré comme neutre, car il rend les femmes invisibles.

2.2. Les usages dans des offres d'emploi. État des lieux.

Vu la tendance croissante à la féminisation, aidée par la contribution massive des recommandations officielles et des lobbys médiatiques, nous avons poursuivi notre étude empirique dans le but de relever et analyser les cas de féminisation ou non féminisation des noms de fonctions, ainsi que les procédés utilisés, dans les offres d'emploi.

Une première recherche, effectuée sur un grand portail d'offres d'emploi en Suisse (www.jobup.ch), a démontré le recours toujours fréquent au masculin générique, ainsi qu'une multiplicité de formes et de procédés graphiques en cas de féminisation.

Ainsi, sur un échantillon de 20 offres d'emploi avec le mot-clé « chef », 50% étaient rédigées au masculin seulement, 25% en masculin avec une indication (H/F) et 25% en masculin et féminin. Dans le dernier cas, le procédé de féminisation choisi était celui du doublet abrégé (*Un/e Chef/fe Comptable, Un(e) Chef(e) d'Atelier*).

Un regard plus attentif sur le type de fonction et le profil de la personne recherchée a permis de définir certaines régularités dans le choix du genre. En effet, la moitié des offres d'emploi où l'on cherche *un chef*, représentent les métiers du bâtiment ou de l'informatique. Les offres d'emploi qui s'adressent aux hommes et aux femmes couvrent les domaines de la vente, de la comptabilité ou des travaux manuels (accessibles aux femmes) : *Chef(fe) fleuriste, Un(e) Chef(e) d'Atelier Montage Boîtes de Montres*. (voir Annexe 1) On pourrait conclure ici avec la thèse de A.-M. Houdebine-Gravaud sur le blocage référentiel, mais vu que la féminisation des offres d'emploi n'est pas encore

obligatoire pour les entreprises privées, il paraît assez logique que les offres de postes dans le bâtiment s'adressent plutôt aux hommes et celles pour le travail dans le commerce ou la comptabilité aux deux sexes indifféremment.

Nous avons ensuite voulu vérifier l'hypothèse de la hiérarchie sociale, selon laquelle les offres d'emploi pour des postes prestigieux et à haute responsabilité s'adressent plus aux hommes et les métiers de secrétariat et d'assistance plus aux femmes. Une recherche effectuée à cet effet a permis de confirmer en quelque sorte cette hypothèse. Les exemples ci-dessous témoignent d'une tendance, qu'on peut observer sur la plupart des portails d'offres d'emplois privés ou de commerce, à utiliser le masculin générique pour faire appel à des cadres de direction (4) et à utiliser le féminin ou les deux (H/F) pour les postes d'assistance et de secrétariat (5).

4) Suisse, www.job.ch

CEO/Direction

- **Directeur Ingénierie**

Missions :

Le Directeur Ingénierie aura pour mission de développer et optimiser la position compétitive de la société par la conception de nouveaux produits répondant au besoin du marché ainsi que de la constante amélioration des produits existants. *Il* animera et encadrera une équipe composée d'ingénieurs chefs de projets et de concepteurs en utilisant des techniques de management de projets modernes et dynamiques tout en exerçant un contrôle régulier des projets en cours avec rapport à la Direction Générale (...).

5) Suisse, www.job.ch

Assistance direction/Secrétariat/Réception

Votre profil : Vous avez un CFC *d'employée* de commerce ou une formation équivalente

En ce qui concerne les sites ou portails d'emplois officiels ou d'état, la tendance consiste plutôt à éviter le masculin générique dans toutes les offres d'emplois et pour toutes les fonctions sans exception (6).

6) Suisse, <http://www.epa.admin.ch/dienstleistungen> (Offres de la Confédération)

Sous-directeur/trice au Secrétariat de la Commission de la Concurrence

En qualité de *sous-directeur/trice*, vous menez des enquêtes et des procédures d'examen dans votre domaine et exercez une influence sur la politique suisse en matière de concurrence.

Les exemples qui suivent nous paraissent intéressants dans la mesure où ils témoignent de la division sexuée du marché de travail (logique à notre avis) qui se reflète dans la rédaction des offres d'emploi. Le même employeur (ou *employeuse* puisqu'il s'agit de LA Coop ?) rédige deux offres d'emploi de manière différente. Dans le premier cas, le nom du poste de *Chauffeur Poids Lourds* est mis au masculin seulement (7) et dans le deuxième cas celui d'*Assistant/-e Cheffe* de réception (8) désigne explicitement les femmes et les hommes. Donc, malgré la formule non sexiste qui figure en bas de toutes les offres d'emplois de cet employeur (*Vous êtes intéressé(e)?*), l'usage est plutôt d'associer le type de travail avec le sexe de la personne qui est censée l'exercer. Il est, en effet, rare de voir une femme conduire un poids lourd, bien que ce ne soit pas tout à fait impossible.

7)

Chauffeur Poids Lourds auxiliaire

Vous êtes intéressé(e)? Alors, faites-nous parvenir votre dossier de candidature complet:

Coop Région de Vente Suisse Romande, Ressources Humaines, Madame, Anne-Cécile Reymond, Rte de la Plaine, CH-1123 Aclens,

8)

Assistant/-e Cheffe de réception

Vous êtes intéressé(e)? Alors, faites-nous parvenir votre dossier de candidature complet:

Coop, Personal, Herr Silvano Maturo, Postfach 2550, CH-4002 Basel, Tel: +41 61 336 70 68, silvano.maturo@coop.ch

L'exemple (9) illustre que l'emploi du masculin pour désigner les femmes est encore en vigueur pour les grades de l'armée. L'armée et la guerre étant depuis toujours l'affaire des hommes et le fait que le féminin des grades était utilisé pour nommer les épouses des militaires gradés, pourraient expliquer la position de force du masculin dans ce domaine, d'où le blocage.

9) La Princesse Astrid de Belgique

Diplômée de l'Institut d'Études européennes (Genève - Suisse)

Colonel du Service médical de l'armée

1994-2007 : présidente nationale de la Croix-Rouge de Belgique

Depuis le 20 novembre 1996 : sénatrice de droit

(Sénat de Belgique, Liste de sénateurs actuels 2008,

actuelshttp://www.senate.be/www/?MIval=/index_senate&MENUID=11200&LANG=fr)

En ce qui concerne les fonctions à haute responsabilité en politique remplies par les femmes, la tendance à féminiser est déjà entrée dans les mœurs dans tous les pays francophones de référence. (Tab.3) et (10,11). Seulement en France, sur le site du président de la République, tous les noms de fonctions sont employés au masculin, même si le titulaire est une femme (3.1). Il pourrait y avoir ici un souci de souligner le prestige et la responsabilité élevés des fonctions auprès de la « première personne » de l'état. Par contraste, sur les sites officiels de différents ministères de France (ici le Ministère des Affaires Etrangères), les noms de fonctions sont généralement accordés avec le sexe naturel des titulaires.

Tab. 3

Pays	Contexte	Fonction / Titre	Titulaire
Suisse	Conseil d'Etat de Neuchâtel	Conseillère d'Etat	Sylvie Perrinjaquet
France	1. Composition du cabinet de M. le Président de la République 2. Cabinet de Mme Rama Yade	Conseiller auprès du Président de la République Conseillère parlementaire	Mme Emmanuelle MIGNON Déborah PAWLIK
Québec	Membres du Gouvernement	Première vice-présidente	Fatima Houda-Pepin
Belgique	Membres du Gouvernement	Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires sociales et de la Santé	Madame Laurette Onkelinx

Les exemples sont tirés des listes des membres du gouvernement ou de l'administration de président.

- 10) Le Président de la République recevra lundi 10 novembre 2008 à 17H00 au Palais de l'Élysée Mme Quentin BRYCE, *Gouverneure générale* d'Australie, qui sera en France notamment pour participer aux cérémonies commémoratives du 90ème anniversaire de l'armistice. (Présidence de la République, http://www.elysee.fr/documents/index.php?lang=fr&mode=view&cat_id=8&press_id=20)
- 11) France

- 11) Déclaration commune avec Mme Angela MERKEL, *Chancelière* de la République Fédérale d'Allemagne sur le climat lors du 9E Conseil des Ministres Franco-Allemand (Présidence de la République, <http://www.elysee.fr/edito/index.php?id=62>) France.

2.2. Les usages dans des textes officiels et règlements. État des lieux.

2.2.1. Textes à caractère informatif

Une étude des textes publiés sur les sites officiels a révélé que le taux de féminisation et la nature des procédés varient selon le type de texte, les besoins dictés par les objectifs du message et le contexte. Plus le texte est personnalisé et concerne concrètement des hommes et des femmes, plus les marques du féminin sont fréquentes.

En effet, comme le confirment M.-J. Béguelin et D. Elmiger (1999), la rédaction « politiquement correcte » ne concerne que certains genres de texte bien précis : communiqués et discours officiels (12), tracts électoraux, offres d'emploi. Pour les autres types de textes, la règle générale est d'accorder le nom de fonction en genre si la personne titulaire concrète figure aussi dans le texte (10, 11, 13, 14).

- 12) Madame la Présidente de la Cour internationale de Justice,
Chers collaborateurs, chères collaboratrices,
Mesdames et Messieurs.

(Discours officiels de Madame la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey)

L'exemple (12), tiré d'un des discours de la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, présente donc une formule de salutation typique, où l'on s'adresse chaque fois aux femmes et aux hommes en les nommant séparément. Aujourd'hui, presque tous les discours officiels sont rédigés et prononcés selon ce schéma.

Un autre type de contexte où on peut rencontrer fréquemment les doublets intégraux sont les textes officiels des organismes qui travaillent dans le domaine de l'égalité entre homme et femme ou à thématique contre toute discrimination (13). Ici on peut parler d'une fonction idéologique qui renforce les idées exprimées dans le message. Par contre, l'usage de ce genre de doublets à l'oral, avec la même prononciation au masculin et féminin, peut produire un effet contraire, rendant le message parfois difficilement compréhensible et même désagréable à écouter.

- 13) Différentes lois – la loi sur l'égalité (LEg), la loi sur le travail (LTr), le code des obligations (CO), le code pénal (CP) – régissent la protection des *employées et employés* contre le harcèlement sexuel au travail soit explicitement, soit dans le cadre de la protection générale de l'intégrité psychique et physique.
(Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG, L'égalité dans la vie professionnelle)

En ce qui concerne la Suisse, notre étude a montré que dans des textes officiels, à caractère informatif, c'est-à-dire sans inspiration idéologique, les noms de fonctions désignant une personne bien précise sont presque toujours adaptés à son sexe biologique (ex. 14, 15).

14) **Article premier** Les personnes suivantes sont nommées membres de la Commission Organisation Judiciaire:

GUINAND Jean président
BAUER Philippe député, membre de la commission législative
BISE Michel député, membre de la commission législative
PANTILLON Veronika *députée*, membre de la commission législative

(*Texte législatif, Etat de Neuchâtel*)

15) Berne. *La conseillère fédérale* Eveline Widmer-Schlumpf a rencontré hier soir des représentants de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et de la Conférence *des directeurs* des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). La cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP) s'est déclarée prête à indemniser les cantons pour les dépenses supplémentaires liées à la prise en charge *des requérants d'asile* pour l'année 2008. Le montant prévu est d'environ 25 millions de francs. (*Communiqués, DFJP, 06.11.2008*)

Par contre, il est parfaitement cohérent de parler de la fonction ou du titre au masculin, clairement identifié comme emploi générique (16, 17). (M. Yaguello, 2000)

16) Berne, 30.05.2008 - Le Conseil fédéral a nommé madame Nathalie Falcone-Goumaz au poste de *délégué* chargé de l'introduction d'un système unifié de gestion électronique des affaires au sein de l'administration fédérale (GEVER Confédération). (*La Chancellerie Fédérale. Communiqué*)

17) Notre équipe féminine de volley-ball a remporté pour la troisième fois consécutive le titre de *champion suisse*. (UNINE, Trait d'union, Mai 2008)

Nous avons aussi remarqué que le masculin pluriel à fonction générique était toujours très couramment utilisé dans des textes officiels informatifs et législatifs pour nommer un groupe de personnes des deux sexes (14). Dans ce cas, la forme non marquée est sélectionnée par défaut car le référent est indéterminé quant au sexe ou non spécifié.

De nombreux exemples du type (18), rencontrés au cours de notre étude, témoignent d'une forte logique référentielle et associative chez les locuteurs en ce qui concerne l'attribution du genre. Ainsi, le désignateur est généralement marqué comme masculin ou féminin si le référent est identifié dans le texte : ... *l'écrivaine Marie-Jeanne Urech*. Par contre, les noms communs de personnes, qui n'ont pas de référent bien précis dans le texte, possèdent normalement la marque de genre masculin à fonction générique. En plus, en reprenant M. Yaguello (2000), on peut considérer le rôle social *d'auteur* à notre époque comme parfaitement mixte. Personne ne penserait qu'un énoncé générique « cette bourse est destinée à permettre à *un auteur*, ..., de réaliser un projet littéraire » ne concernerait que les hommes.

18) La Bourse 2008 à l'écriture, décernée par le Canton de Vaud, a été attribuée à *l'écrivaine Marie-Jeanne Urech*. D'un montant de 10'000 francs, prélevé sur le Fonds cantonal des activités culturelles, cette bourse est destinée à permettre à *un auteur*, travaillant et vivant dans le Canton de Vaud, de réaliser un projet littéraire. C'est la troisième fois qu'une telle bourse est octroyée. (*Canton de Vaud, 10.04.08, Remise de la Bourse à l'écriture du Canton de Vaud*)

En poursuivant le thème de la logique de l'accord ou du désaccord en genre au sein d'un texte officiel, l'exemple de *personnes* -> *ils* (19) nous semble très parlant.

- 19) L'étude confirme qu'en Suisse, globalement, *les personnes à l'AVS* jouissent d'une situation plutôt favorable par rapport au reste de la population. *Peu d'entre eux sont touchés* par la pauvreté, ce que l'on peut considérer comme un succès du système suisse des trois piliers.
(Suisse, Office fédéral des assurances sociales, Berne, 10.04.2008)

Les désaccords de ce type sont assez fréquents et s'expliquent, selon A. Berrendonner et M.-J. Béguelin (1995), par un processus implicite de recatégorisation du référent. En effet, le mot *personne* désigne indifféremment des hommes et des femmes. Par contre, il arrive qu'un terme comme *personne*, grammaticalement féminin mais sémantiquement non marqué, soit accordé au masculin, que ce masculin vise la valeur neutre de l'opposition de genre (M.-J. Béguelin, 2000).

Dans l'exemple (19), le pronom personnel *eux* se rapporte directement au sens qu'il représente, c'est-à-dire le terme générique *les gens* (grammaticalement masculin), sans reprendre la marque morphologique de genre de son antécédent *personnes*.

2.2.2. Textes législatifs

En revenant aux textes législatifs, l'usage observé aujourd'hui est d'utiliser surtout le masculin générique, singulier ou pluriel, pour désigner l'ensemble de personnes des deux sexes (20, 21).

- 20) **Art. 3** Le CNP a pour buts de:

a) conduire, en collaboration avec les institutions partenaires et *les professionnels concernés*, la politique sanitaire publique dans le domaine de la prise en charge des *patients* souffrant de problèmes de santé psychiques. (Loi sur le Centre neuchâtelois de psychiatrie (LCNP), Feuille officielle numéro 11, du 8 février 2008)

- 21) **Art. 74 (nouvelle teneur)**

Sont incompatibles avec le mandat de *député* les fonctions :

- a) de *conseiller* d'Etat et de *chancelier* d'Etat ;
b) de *collaborateur* de l'entourage immédiat des conseillers d'Etat et du *chancelier* d'Etat ;
(Etat de Genève, 2007)

Ce type de rédaction est conforme au règlement sur la formulation non sexiste pour les textes législatifs du Canton de Genève¹. Ce règlement prescrit l'utilisation du masculin générique de préférence, faisant référence à la loi de 1956 selon laquelle « toute désignation de personne, de statut ou de fonction vise indifféremment l'homme ou la femme, sous réserve des domaines liés aux différences biologiques du sexe ».

Toujours selon ces directives, l'usage du doublet intégral est aussi conforme à la loi², mais le règlement recommande de tenir compte du fait que « cette formule est lourde et peut occasionner des difficultés d'accord et de coordination entre les propositions ». Aussi, seuls les termes féminins attestés par les dictionnaires peuvent être utilisés. L'usage des termes épïcènes ou des tournures neutres : *membres du corps professoral* est aussi suggéré pour certains cas. Cependant, ce n'est pas

¹ Site officiel de l'Etat de Genève. Directives pour la rédaction des textes législatifs

² Le règlement relatif à l'usage des formes féminines de métier, de fonction, de grade ou de titre dans les actes officiels, du 7 septembre 1988 (Genève).

toujours possible. Il est parfois assez difficile de trouver une tournure impersonnelle ou épïcène pour remplacer le masculin générique : *collaborateurs* (22).

- 22) Le corps enseignant universitaire se compose *des membres du corps professoral et des collaborateurs* de l'enseignement et de la recherche.
(*Université de Genève*)

Après avoir examiné nombre de textes législatifs dans différents cantons en Suisse romande et dans les autres pays francophones, nous avons constaté que la féminisation ou la neutralisation de genre étaient quasi inexistantes dans des textes de lois, en faveur du masculin générique (23).

- 23) La commission d'appel d'offres compétente pour les marchés de travaux de fournitures et de services passés par la Cour des comptes est composée ainsi qu'il suit :
- Membres avec voix délibérative :
- *le secrétaire général* de la Cour des comptes ou *son représentant, président* ;
 - *un magistrat* de la Cour des comptes désigné par arrêté *du premier président* de la Cour des comptes ;
 - *le directeur général* des services ou *son représentant* ;
(Arrêté du 7.2008, Article 1., France : <http://www.droit.org/jo/20080510/>)

De rares exemples d'utilisation de formes féminisées sont les doublets intégraux¹ qu'on peut trouver de temps en temps dans la législation neuchâteloise (24).

- 24) **Art. 14¹²⁾** *L'étranger ou l'étrangère* adresse directement la demande d'autorisation fédérale de naturalisation à l'Office fédéral de la police.
(*Loi sur le droit de cité neuchâtelois, Neuchâtel, 6.2007*)

Dans les textes législatifs québécois, on trouve plus de tournures neutres ou épïcènes² dans la désignation de référents humains, en comparaison avec la Suisse, la France et la Belgique (25).

- 25) Le projet de loi régularise également la participation de certaines personnes au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics ou au régime de retraite du *personnel d'encadrement* et prévoit le transfert de certains montants afférent à des rachats.
(Assemblée Nationale. Québec)
<http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Projets-loi/Publics/index.htm>

Ce choix de procédés de « déséxisation » des textes suit, en effet, les recommandations du Guide de rédaction non sexiste québécois qui suggère d'utiliser d'abord des moyens permettant de s'adresser ou de référer aux deux sexes autrement que par les doublets, ces derniers présentant des défauts liés à la lisibilité du texte.

2.2.3. Formulaires

Dans le cas des formulaires étudiés au cours du présent travail, on a pu constater l'utilisation majoritaire du masculin générique (26) avec le recours aux procédés de féminisation, généralement aux doublets abrégés, quand celui-ci répond aux besoins pragmatiques du document. Dans l'exemple (27), le désignateur du référent humain est mis aussi au féminin, car le référent, absent pour le moment, sera spécifié une fois le formulaire rempli.

¹ Toute forme abrégée est proscrite pour les textes législatifs

² Le singulier collectif d'après le Guide de la Confédération

26)

REQUETE EN BAISSSE DE LOYER
FORMEE PAR-DEVANT LA COMMISSION DE CONCILIATION EN MATIERE DE BAUX ET LOYERS
Rue des Chaudronniers 7, case postale 3120, 1211 Genève 3, tel. 022.327.28.11

Veillez cocher ce qui convient, et compléter

REQUERANT : _ locataire _ sous-locataire

Nom et prénom ou raison sociale : _____

Adresse : _____ tel. _____

Mandataire : _____ Adresse _____

27) Site officiel de l'Etat de Genève. Formulaires types

Canton: _____ **Demande en remboursement de l'impôt anticipé dans les cas de successions** no. du registre _____
Commune: _____ comprenant la période du _____ au _____ 20 _____ no. de la demande _____

➡ - Cette formule, remplie en original et en autant de copies identiques qu'il y a de cantons où sont domiciliés (ed) des héritiers (ères) ayant droit au remboursement, doit être présentée à l'autorité fiscale cantonale dont relève le de cujus.
- Si des actions ou des obligations américaines dont le rendement a subi la retenue supplémentaire d'impôt USA appartiennent à la succession, on utilisera, outre cette formule, la feuille-annexe USA (R-US 167 post).
- Au surplus, se référer aux *explications concernant la formule S-167* (formula S-167-1 post). ⬅

I. Défunt (e):	II. Représentant (e) des personnes ayant le droit de faire la demande:
Nom, prénom: _____	Nom, prénom: _____
Année de naissance: _____ Profession: _____	Profession: _____
Adresse: _____	Adresse: _____ No. Tél. _____
Dernier domicile: _____ Canton: _____	Domicile: _____
Depuis quand ? _____ jour du décès: _____	Procuration, acte de nomination du: _____
Depuis quand le / la défunt (e) était-il (elle) domicilié (e) ou séjourait-il (elle) en Suisse? _____	

2.3. Les procédés de féminisation graphique

2.3.1. Offres d'emploi

Quant aux moyens typographiques de marquage du féminin, ils sont très variés.

Il est intéressant de noter que le choix de procédés de féminisation graphique est légèrement différent sur les portails d'emploi officiels et les sites privés ou commerciaux. Ainsi, dans le cas des offres d'emplois officielles ou d'état, le recours aux doublets est le procédé le plus souvent employé.

En Suisse, sur les sites de l'administration fédérale et cantonale (Neuchâtel, Genève, Vaud, Jura) l'usage est d'utiliser des formes tronquées (barre oblique, tiret, parenthèse) ou abrégées pour les termes ayant une forme féminine différente (28, 29, 30) et un double article pour les formes épécènes (31). Le marquage minimal (H/F) est moins courant et représente environ 10% des cas (en Suisse).

28) *Collaborateur/trice* spécialiste ESPA 80%

29) *Assistant(e) diplômé(e)* en éthique (60 %)

30) *Employé-e principal-e* d'administration

31) *Un/e Architecte* de système d'information

En France et au Québec, les agences d'emplois officielles publient leurs offres en recourant, dans la plupart des cas, au doublet intégral (36,37) et plus rarement à la forme abrégée.

32) *chef cuisinier/chef cuisinière d'entreprise* (Québec, <http://placement.emploiquebec.net>)

33) *CHEF CONTROLEUR/CHEF CONTROLEUSE* CINEMA (France, <http://www.anpe.fr>)

Quant aux offres d'emplois publiées par des particuliers ou par des entreprises privées sur des sites de commerce, la forme de préférence est le masculin générique, en France et en Belgique, avec ou sans l'indication (H/F). En Suisse la forme privilégiée est le doublet abrégé (33), bien que le masculin générique et le marquage (H/F) restent courants, surtout pour des noms épécènes et pour des fonctions dirigeantes (34).

34) *Opérateur(trice) consciencieux(se)* - Raison sociale Technicor S.A. (Suisse, www.pilote.ch)

35) *Directeur financier* - Raison sociale Contaplus SA (Suisse, www.pilote.ch)

2.3.2. Textes officiels et règlements

Le Guide de la rédaction non discriminatoire de la Confédération suggère de « prendre le soin d'écrire tous les mots en entier, tantôt dans leur forme masculine, tantôt dans leur forme féminine. Un mot qui n'est pas facilement lisible nuit à l'évocation de l'idée que la phrase veut véhiculer. Toute irrégularité dans la graphie du mot gêne la lecture. »

Notre étude a montré que, selon le type du document, l'usage des doublets intégraux ou abrégés est courant dans des discours officiels, certains textes législatifs, les textes traitant de l'égalité ou encore dans différents règlements où il est fait référence à un destinataire.

Conclusions

En ce qui concerne les procédés de féminisation morphologique, l'état des lieux a révélé des particularités et des régularités suivantes :

- Une grande variété de formes du féminin, surtout à partir du suffixe masculin *-eur*. Cette variété s'explique tantôt par une dérivation difficile, tantôt par une logique référentielle des locuteurs, ainsi que de leurs représentations. Les guides de féminisation présentent aussi une multitude de choix pour former le féminin de certains mots, ce qui reflète les usages actuels, mais ne facilite pas, à notre avis, la tâche de choix d'une « bonne » forme. On peut aussi observer la préférence pour le masculin quand la dérivation pose un problème d'ordre prescriptif (ce féminin n'est pas attesté par les dictionnaires).
- Le suffixe féminin néologique *-eure* est de plus en plus productif, surtout dans le cas des noms en *-eur* issus du latin et qui n'ont pas de verbe correspondant : *ingénieur* -> *ingénieure*. Par contre, il a été remarqué que parfois ce suffixe sert à produire des féminins même si la forme régulière en *-euse* est disponible : *chercheur* -> *chercheure*, *réviseur* -> *réviseure*. Selon certains linguistes, cette tendance est non justifiée et risque de créer des inégalités en mettant en relief une distinction entre les noms de métiers. Ainsi, les professions intellectuelles se termineraient par *-eure* (*professeure*, *chercheure*, *superviseure*, etc) et les autres, manuelles ou bas de gamme par *-euse*.
- Le taux de féminisation des noms de métiers dans des offres d'emploi augmente quand il s'agit des professions d'assistance, de secrétariat, d'enseignement ou de soins dans le domaine médical. Ainsi, le rôle des représentations des sujets parlants en matière professionnelle reste important.

Pour ce qui est des procédés de féminisation ou de « déséxisation » des textes officiels, il y a eu également quelques constatations pertinentes :

- Le masculin générique reste toujours le moyen de désignation principal quand le référent est abstrait ou non spécifié et quand son rôle social est mixte, c'est-à-dire, se rapporte indifféremment aux hommes et aux femmes. Par contre, le désignateur sera accordé en genre avec le référent quand ce dernier est une personne bien précise.
- Le type de texte, l'objectif du message à transmettre et le public cible jouent un rôle déterminant dans le choix du style de texte : féminisé ou neutre. Ainsi, dans des textes à caractère neutre ou informatif et dans des textes législatifs en Suisse, en France et en Belgique, les référents humains sont généralement désignés à l'aide du masculin générique. Au Québec, on peut observer un souci d'évitement du masculin générique au moyen des tournures neutres ou non personnelles, quand ceci est possible. Par contre, les discours politiques où l'on s'adresse directement au public ou encore les documents à thématique d'égalité, manifestent une forte féminisation qui vise à toucher le public et à distinguer les femmes, les rendre « visibles » dans le contexte donné. Le procédé de féminisation le plus souvent utilisé dans ce genre de textes est le recours aux doublets, intégraux ou abrégés.
- Le choix des moyens graphiques utilisés pour féminiser le message peut aussi être expliqué, dans la plupart des cas, par le type du texte (offre d'emploi, formulaire ou texte normatif) et par le contexte qui spécifie le but et le destinataire du message.

Références bibliographiques:

- BEGUELIN, Marie-José, 2000- « Les consignes de ‘féminisation’ du lexique et du discours: l'exemple de la Suisse romande », avec la collaboration de Daniel Elmiger, *in*: Elisete Almeida & Michel Maillard (eds), *O Feminino nas Linguas, Culturas e Literaturas*, actes du Colloque de Madère, nov. 1999, Universidade da Madeira, Departamento de Estudos Romanísticos, Coleção Metagrama, 2000, 37-49.
- BEGUELIN, Marie-José, 2000, Accords et désaccords, Chapitre 14.
- BERRENDONNER, Alain & [Reichler-]BEGUELIN, Marie-José, 1995, « Accords associatifs ». *Cahiers de Praxématique*, 24, 1995, 21-42.
- DUMAIS, Hélène, 1996, Pratique de rédaction non sexiste au Québec : aperçu et bilan. Le sexisme dans le langage : points de vue féministes, sous la dir. de Hélène Dumais, Cahier 13, Québec
- ELMIGER, Daniel, 2000, Les guides de féminisation allemandes et françaises. La Suisse au carrefour d'influences différentes. BSLA, 72/2000
- ELMIGER, Daniel, 2006, *La féminisation de la langue en français et en allemand : analyse contrastive des discours spécialisé et vernaculaire*. Thèse de doctorat, Université de Neuchâtel.
- GAATONE, David, 1999, La côte d'Adam et le problème de la dérivation linguistique du féminin. *in*: Elisete Almeida & Michel Maillard (eds), *O Feminino nas Linguas, Culturas e Literaturas*, actes du Colloque de Madère, nov. 1999, Universidade da Madeira, Departamento de Estudos Romanísticos, Coleção Metagrama, 2000
- GUILLOTON, Noëlle, 1996, Comment on a féminisé un guide linguistique : l'exemple du *Français au bureau*. Le sexisme dans le langage : points de vue féministes, sous la dir. de Hélène Dumais, Cahier 13, Québec
- HOUEBINE, Anne-Marie, 1998, *La féminisation des noms de métiers : en français et dans d'autres langues*, Paris, L'Harmattan.
- MATTHEY, Marinette, 2000, « Féminisation du lexique et du discours en Suisse romande : un état des lieux », *in* ELMIGER, Daniel & Eva Lia WYSS, éd., 2000, 63-80.
- LARIVIERE, Louise, 1996, Le suffixe -(t)eur : quand une inégalité en remplace une autre. Le sexisme dans le langage : points de vue féministes, sous la dir. de Hélène Dumais, Cahier 13, Québec
- RIEGEL, M. et al., 1994, Grammaire méthodique du français. Paris
- YAGUELLO, Marina, 1978, *Les mots et les femmes*, Paris, Petite Bibliothèque Payot.
- YAGUELLO, Marina, 1999, Le féminin comme catégorie biologique, sociale et grammaticale : étude comparée du français et de l'anglais, *in*: Elisete Almeida & Michel Maillard (eds), *O Feminino nas Linguas, Culturas e Literaturas*, actes du Colloque de Madère, nov. 1999

Annexe

Les offres d'emploi avec le mot-clé « chef »

<http://www.jobup.ch>

➤ Masculin seulement 50%

1. *Chef* d'équipe bâtiment qualifié, Jura
2. *Chefs Monteurs* en façades métalliques
3. *Ingénieur/Chef* de projet (un *Ingénieur* pour un poste de *Chef de Projet*)
4. chef de projet menuiserie
5. Nous souhaitons recruter un *Chef de Chantier* dans : L'industrie Chimique
6. *Chef* de service (La Vaudoise Assurances). Notre groupe cherche pour son siège à Lausanne le futur responsable de son service gestion de contrats Véhicules à moteur.
7. *Chef* de projet intégrateur d'applications bancaire en environnement Unix, Genève
8. *Chef* de Projet confirmé IT / Telecom, Genève
9. 1 *Chef* de cuisine à 100 %
10. *Chef* de Projet/Business Analyste - Produit Lotus Notes/Quickr & Sametime , Genève

➤ Masculin avec une marque de féminin (féminisation minimale) 25%

11. *UN CHEF D'EQUIPE* CNC (la fonction de règleur et le soutien technique)
Ce poste s'adresse aussi bien aux femmes qu'aux hommes
12. Un *Chef* de projets confirmé (H/F), Suisse Romande.
13. Nous cherchons un *chef* de projet (h/f) pour le département Recherche & Développement d'un de nos clients.
14. *Chef* de Projet SAP (m/f), Genève
15. *Chef* de Projet Bancaire
(...) vous êtes doté(e) de capacités de communication

➤ Masculin et féminin 25%

16. *Un/e Chef/fe* Comptable
17. *Chef/fe* de vente (Suisse)
18. *chef(fe)* fleuriste, Vaud
19. *Chef-fe* du service des finances, Renens
20. *Un(e) Chef(e)* d'Atelier Montage Boîtes de Montres